



DELLA IMMOBILIER
www.della-immo.fr

HONORAIRES

Tarif applicable à partir du 20/05/2020

TRANSACTION

<u>JUSQU'À 60 000€</u>	10% avec un minimum de 5 000€ TTC
De 60 000€ à 105 000€	6 000€ TTC (forfait)
De 105 000€ à < 130 000€	7 000€ TTC (forfait)
De 130 000€ à < 160 000€	8 000€ TTC (forfait)
De 160 000€ à < 180 000€	9 000€ TTC (forfait)
De 180 000€ à < 200 000€	10 000€ TTC (forfait)
Au delà de 200 000€	5%TTC

Pour les mandats exclusifs et semi-exclusifs des montants et des forfaits différents peuvent être appliqués. Honoraires à la charge du vendeur ou acquéreur suivant le mandat de vente.

LOCATION

Baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n° 89-462 du 06/07/1989

Bailleur : 5 % TTC du loyer annuel hors charges.

Locataire : 5 % TTC du loyer annuel hors charges.

Correspondant à la visite du logement, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux d'entrée.

Le montant maximum facturé au locataire au titre des honoraires ttc est limité à :
8€ / m² de surface habitable pour la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail.
3€ / m² de surface habitable pour l'état des lieux d'entrée.

Locaux commerciaux et professionnels

10 % HT du loyer annuel hors charges à la charge du preneur.

La rédaction du bail ne sera pas faite par l'agence.